

## Déclaration REACH

Le règlement REACH est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007. Il a pour but de rendre plus sûres, en matière de santé et d'environnement, les substances fabriquées et utilisées au sein de l'Union Européenne.

Hager Group conçoit, fabrique et commercialise des produits électriques. Selon les termes du règlement, Hager Group produit des « articles » et est considéré comme « utilisateur en aval ».

Dans le cadre de notre politique qualité nous avons engagé une démarche avec nos fournisseurs afin de nous assurer que toutes les obligations soient réalisées pour les matériaux et composants que nous utilisons.

Hager Group s'est toujours engagé à fournir des produits ne présentant pas de risque pour la santé ni pour l'environnement. Hager Group répond aussi à toutes les exigences de REACH.

Pour les substances à risque énumérées dans la liste des « substances candidates » et conformément à l'article 33 du règlement, nous fournissons à nos clients des informations sur ces substances chimiques si elles s'avèrent présentes avec une teneur de plus de 0,1% dans nos produits.

Vous trouverez ces informations sur nos sites [www.hager.com](http://www.hager.com) et [www.berker.com](http://www.berker.com).

Obernai, le 21 janvier 2019



Klaus-Wolfgang Klingner  
Director Corporate Standards and Business Environment - Hager Group